

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sophie Chabanel Formation

Définitions

- CONDITIONS GENERALES DE VENTE : les présentes dispositions évoquées ci-dessous.
- PRESTATION : toute prestation de formation réalisée par SOPHIE CHABANEL
- FORMATION INTRA-ENTREPRISE : formation qui regroupe sur une même session un seul client ou un groupement de clients à la demande.
- CLIENT : toute société ou particulier faisant appel aux services de SOPHIE CHABANEL, considéré comme bénéficiaire de la Prestation.
- COMMANDE : la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de SOPHIE CHABANEL en vue de la réalisation de ladite Prestation.
- CONTRAT : l'ensemble des présentes Conditions Générales de vente, le devis descriptif ou la convention descriptive des prestations liées à la Prestation et le cas échéant les annexes s'y rapportant.

Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de Formation par SOPHIE CHABANEL au Client.

Documents contractuels et modalités d'inscription

Les inscriptions aux formations de SOPHIE CHABANEL impliquent l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, sauf contrat signé par SOPHIE CHABANEL.

- Concernant les conventions de formation (financement entreprise)**

A réception de l'inscription du Client, le Prestataire fera parvenir une convention de formation ou une facture valant convention simplifiée et précisant les conditions financières telle que prévue par la loi (articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du travail et articles L. 6353-3 Code du travail).
- Une attestation de formation individuelle est remise en fin de formation aux stagiaires.

Les conditions générales de vente de SOPHIE CHABANEL sont téléchargeables à tout moment sur le site internet www.sophie-chabanel.com. Elles sont également jointes aux conventions et contrats de formation professionnelle.

Prix, facturation et règlements

Les prix des formations sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur – sauf dérogation prévue par la réglementation fiscale en vigueur.

Les frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement sont facturés au forfait ou sur justificatifs, selon devis.

Le règlement est comptant, sans escompte. En cas de retard de paiement, SOPHIE CHABANEL pourra suspendre toutes les commandes en cours.

sc@sophie-chabanel.com Tel : 06-78-50-16-10 www.sophie-chabanel.com

Siret : 518 347 208 00010 - TVA : FR 07 518347208 -
Déclaration d'activité n° 82 69 13587 69 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes
Conditions Générales de Vente-23/09/2021

Règlement par un OPCO

Les formations proposées par SOPHIE CHABANEL peuvent être pris en charge par un opérateur de compétences («OPCO»). En cas de règlement effectué par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCO doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le solde sera facturé directement au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à SOPHIE CHABANEL au premier jour de formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, SOPHIE CHABANEL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le Client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds), les frais de formation seront facturés directement au Client.

Pénalité de retard

A défaut de règlement, les pénalités applicables seront conformes à l'article L441-6 du code de commerce, égales au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage. Un montant forfaitaire de 40 € HT sera facturé en sus pour frais de recouvrement.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité de dédit.

- Annulation plus de 20 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 20% du montant total HT à titre d'indemnité de dédit.
- Annulation entre 10 et 20 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 50% du montant total HT à titre d'indemnité de dédit.
- Annulation de moins de 10 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le Client s'engage au versement de 100% du montant total HT à titre d'indemnité de dédit.

Cette somme reçue à titre d'indemnité de dédit ne peut être imputée au titre de la formation professionnelle.

Exécution des prestations

Pour le cas où une ou plusieurs Prestations choisies initialement par le Client ne peuvent plus être délivrées à la date souhaitée, SOPHIE CHABANEL fera ses meilleurs efforts afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à sa demande initiale.

Lieu de la formation

Dans le cas où le lieu de la formation se déroule dans les locaux du Client ou dans un local loué par ce dernier, le Client s'engage à mettre à disposition une salle équipée de tables et chaises et autres équipements fonctionnants, nécessaires au bon déroulement de la Prestation et selon les besoins du prestataire (vidéoprojecteur, paper-boards, rallonges, cafetière/bouilloire pour les pauses) et s'assure que les conditions de sécurité sont bien aux normes de la loi en vigueur relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP).

Dans le cas où l'organisme de formation loue un local, il s'assure de tous ces aspects auprès du loueur.

Renonciation

Le fait pour SOPHIE CHABANEL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Confidentialité et droit de propriété

L'ensemble des documents remis au cours de la Prestation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de SOPHIE CHABANEL.

La reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse et préalable d'OF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Réclamation

Nous sommes à votre écoute.

Vous avez participé à une de nos formations, vous nous avez adressé vos collaborateurs ou partenaires et vous souhaitez nous faire part de votre insatisfaction ? Vous avez eu recours à nos services et avez rencontré un problème particulier ?

Contactez Sophie Chabanel par email à sc@sophie-chabanel.com par téléphone au 06 78 50 16 10 nous nous engageons à vous proposer une solution sur-mesure.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre SOPHIE CHABANEL et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société SOPHIE CHABANEL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.